

# 245<sup>ème</sup> Promotion

## Position statutaire

Afin de répondre à des questionnements sur la situation statutaire des gardiens de la Paix de la 245<sup>ème</sup> promotion affectés sur leur site d'affectation au 18 décembre 2017, les arrêtés n'étant pas encore parvenus dans les services, nous vous transmettons les dispositions retenues :

**La période du 18 décembre 2017 au 12 janvier 2018** correspond à la dernière séquence de stage d'application (séquence D), sous la responsabilité des services d'affectation.

**La date de nomination en tant que Gardien de la Paix Stagiaire est effective à compter du 18 décembre 2017**, y compris pour celles et ceux qui n'ont toujours pas reçu leur attestation de fin de scolarité établie par les responsables d'écoles.

Les arrêtés seront transmis prochainement dans les services.

*L'UNSA Police,  
Toujours à vos côtés !*